

Elitis Blue Cover E.I.P.

Fiche produit

Dénomination	Elitis Blue Cover E.I.P Elitis Protection est mandatée par la compagnie d'assurances de droit belge Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la vie pour conclure et gérer en son nom et pour son compte le présent produit.
Description du produit	Elitis Blue Cover E.I.P est une assurance décès est une assurance décès qui prévoit le versement d'un capital en cas de décès du dirigeant assuré. L'assurance est souscrite par l'entreprise sur la tête du dirigeant indépendant et au profit d'un bénéficiaire désigné par le dirigeant indépendant. Deux formules sont possibles : <ul style="list-style-type: none">- Soit une temporaire décès à capital décroissant (Assurance solde restant dû)- Soit une temporaire décès à capital constant
Garantie	Décès En cas de décès suite à une maladie ou un accident durant la vie du contrat, Elitis Protection intervient pour le capital constant fixé à la souscription du contrat ou pour le solde restant dû de votre crédit. Ce capital est versé à l'organisme prêteur ou aux bénéficiaires que le dirigeant aura désignés.
Groupe cible	Le produit Elitis Blue Cover E.I.P s'adresse aux dirigeants indépendants qui souhaitent, dans le cadre d'un engagement individuel de pension financé par l'entreprise, mettre à l'abri leurs proches contre les conséquences financières liées à leur décès.
Prêts couverts	Types de prêts <ul style="list-style-type: none">- Prêts à annuités constantes- Prêts par amortissements constants du capital- Prêts à terme fixe « in fine »
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Age à la souscription : entre 18 et 70 ans*- Age maximum au terme : 85 ans- Durée minimale: 3 ans



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales

Elitis Blue Cover E.I.P.

Fiche produit

	<p>*En cas de contrat servant à la couverture des droits de succession, dont la durée du contrat est de maximum 3 ans, l'âge maximum à la souscription peut être porté à 75 ans.</p> <p>Capitaux assurés</p> <ul style="list-style-type: none">- Capital minimum : 300.000 €- Capital maximum : 20.000.000 € <p>Mode de paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Prime unique- Primes de risque : prime recalculée à chaque échéance en fonction de l'évolution du capital et de l'âge de l'assuré- Primes constantes : primes constantes pendant toute la durée de paiement. <p>Fréquence de paiement</p> <ul style="list-style-type: none">- Annuelle- Mensuelle (pas de montant minimum) <p>Durée du paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Solde restant dû : maximum 2/3 de la durée du contrat (uniquement pour les primes constantes)- Capital constant : maximum toute la durée du contrat
Fiscalité	<p>Régime fiscal des primes</p> <p>Les primes sont payées par l'entreprise et déductibles au titre de charges professionnelles.</p> <p>Le dirigeant indépendant doit percevoir une rémunération régulière.</p> <p>Taxes sur les primes : Une taxe de 4,4 % est due sur les primes relatives à la garantie décès.</p> <p>Régime fiscal des prestations : Le régime fiscal des prestations en cas de décès est décrit dans les conditions générales.</p>
Formalités médicales	En fonction des capitaux assurés et de l'âge de l'assuré, un questionnaire et/ou d'autres formalités médicales doivent être remplies.
Formalités financières	A partir de 750.000 € de capitaux assurés, des formalités financières sont à remplir.

Elitis Blue Cover E.I.P.

Fiche produit

Autres formalités	<p>Dans tous les cas, les documents suivants doivent être joints à la proposition d'assurance :</p> <ul style="list-style-type: none">- La copie des statuts de la société ainsi que les pouvoirs de décisions- le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs- La rémunération annuelle du dirigeant
Informations pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Toute communication est à adresser uniquement à Elitis Protection. Toute plainte est à adresser à info@elitisprotection.be ou à l'adresse postale mentionnée sur la présente fiche. Si le preneur d'assurance, l'assuré ou le bénéficiaire n'est pas satisfait de la réponse, il peut s'adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).- Le droit belge est d'application pour ce contrat. <p><i>Les conditions générales reprenant notamment les cas d'exclusion sont disponibles auprès de votre courtier ou sur www.elitisprotection.be. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.</i></p>



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales